

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Sommaire

1. Message du Président	4
2. Message du Directeur	5
3. Organes statutaires de la SSE Genève	6
4. Relations avec la SSE centrale	8
5. Relations avec la Région Romandie	9
6. Situation conventionnelle CN	10
6.1. Majoration des salaires effectifs et de base au 1 ^{er} janvier 2024.....	10
6.2. Négociations pour les augmentations de salaire 2025.....	10
7. Situation conventionnelle CCT-SOR	11
8. Communication	12
8.1. Communications aux membres	12
8.2. Outils de communication	16
9. Institut de Formation de la Construction – IFC	19
9.1. Les points forts de l’IFC durant la période	19
9.2. Indicateurs 2023-2024.....	20
9.3. Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA	21
9.4. Etat des effectifs en fin d’année scolaire.....	21
9.5. Résultats des examens des formations maçons et CVC.....	23
9.6. Certificat de chef-fe d’équipe.....	23
9.7. Historique de l’offre de formation de l’IFC.....	24
9.8. Situation prévisionnelle	24
9.9. Cours de français, dispensés par délégation à l’OUG.....	25
9.10. Sécurité et santé au travail	25
10. Manifestations 2024	26
10.1. Points contact	26
10.2. Assemblée générale	28
10.3. Rencontre d’automne 2024	28
11. Juridique	29
11.1. Conseils aux membres.....	29
11.2. Délivrance de la Charte d’éthique.....	29
11.3. Matinales RH.....	30
12. Commissions	31
12.1. Commission Technique	31
12.2. Commission Développement durable	36
13. Conclusion	38
14. Remerciements	39

1. Message du Président



Frédéric Gros
Président

Chers Membres, chers amis entrepreneurs,

Nos entreprises font aujourd'hui face à un environnement toujours plus exigeant : raréfaction du foncier constructible, multiplicité des oppositions aux projets, difficultés de mobilité, durcissement des normes environnementales et pression croissante sur les coûts. Tout cela nous impose de revoir nos pratiques, d'anticiper davantage et, surtout, de rester solidaires pour défendre la valeur de notre travail.

Mais dans ce climat exigeant, gardons une chose en tête. Nous avons la chance d'exercer dans un canton comme Genève, dans un pays comme la Suisse. À l'heure où les tensions internationales s'accroissent, notre écosystème reste stable, structuré et encore privilégié. Ne courons pas après des mirages, restons lucides, pragmatiques, fidèles à notre identité d'entrepreneurs.

Restons concentrés sur l'essentiel : vendre, exécuter, se faire payer.

Vendre, c'est proposer une prestation à son juste prix, en maîtrisant les conditions contractuelles, pour pouvoir pérenniser nos entreprises, former et investir dans nos outils de travail.

Exécuter, c'est accomplir le travail, autant que possible avec notre propre main-d'œuvre, en respectant les règles de l'art, les engagements de qualité, les obligations sociales et environnementales et en garantissant la sécurité de nos collaborateurs sur nos chantiers.

Une fois ces deux conditions remplies, se faire payer n'est plus un problème.

Parmi les faits marquants, je tiens à souligner trois signaux forts :

- Le lancement de la nouvelle Certification Développement Durable de la SSE Genève, signée par le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers et fruit d'un travail collectif rigoureux menés avec des Maîtres d'ouvrages publics et privés. Les membres de la SSE Genève pourront se voir attribuer cette certification à l'issue d'un audit externe.
- L'actualisation de l'outil Bilan carbone créé en 2014 déjà en partenariat avec l'Etat de Genève et les SIG.
- L'enthousiasme généré par notre campagne « Demain Bâtitseur », qui contribue à mieux faire connaître nos métiers et à promouvoir la relève professionnelle. A ce titre, on soulignera la revalorisation du salaire des apprentis décidée lors de notre Assemblée générale et qui offre à ces derniers des conditions salariales parmi les plus élevées de Suisse dans le secteur de la construction.

Mais surtout, n'oublions pas ce qui fait notre force : être regroupés. Seuls, nous sommes vulnérables. Ensemble, nous formons un réseau, une voix, un socle. L'association est plus qu'un outil : elle est une valeur en soi. Une valeur à cultiver et à faire vivre.

Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement. Restons des entrepreneurs, dans le sens le plus noble du terme : ceux qui rendent l'impossible possible. Et bâtissons, ensemble, l'avenir de Genève et de la Suisse.

2. Message du Directeur



Eric Biesel
Directeur

Chers Membres,

Genève confirme, année après année, son attractivité démographique, et 2024 n'a pas dérogé à cette tendance. Toutefois, le marché immobilier peine à répondre aux besoins croissants de la population. Les initiatives destinées à pallier la pénurie de logements se heurtent à de nombreux obstacles structurels, entravant ainsi l'activité des professionnels de la construction.

La persistance de ce déséquilibre est particulièrement préoccupante : le déficit de logements nuit directement à la population genevoise. Plutôt que de voir émerger des solutions pérennes, les promoteurs et les entreprises du secteur doivent composer avec un environnement de plus en plus contraignant. La raréfaction du foncier constructible, la protection légitime des zones agricoles, ainsi que la prolifération des oppositions - qu'elles soient environnementales, budgétaires, patrimoniales ou malthusiennes -, sans oublier le fameux réflexe « *not in my backyard* » compliquent significativement la réalisation de projets. À ces contraintes foncières s'ajoutent des problématiques de mobilité urbaine. La densité du trafic impacte lourdement l'organisation et l'avancement des chantiers, rendant le transport des matériaux et le déplacement des ouvriers particulièrement ardu. Bien que nécessaire, la coordination entre l'Office cantonal des transports et de multiples entités impliquées dans le processus décisionnel demeure complexe, entraînant des reports et générant des surcoûts pour des projets déjà soumis à d'importantes tensions financières.

Enfin, les exigences climatiques et énergétiques ajoutent une couche de complexité. Les assainissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, impliquent des investissements importants et une coordination rigoureuse entre les corps de métier. Cette logistique complexe, couplée à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, freine la mise en œuvre de ces rénovations, pourtant essentielles pour réduire l'impact environnemental.

Ainsi, Genève se trouve aujourd'hui à un carrefour stratégique. Seule une collaboration étroite et efficiente entre les secteurs public et privé permettra de relever les défis actuels et de garantir, d'une part, la pérennité des entreprises de la construction et des emplois qui en dépendent, et d'autre part, la qualité de vie future de l'ensemble des citoyens.

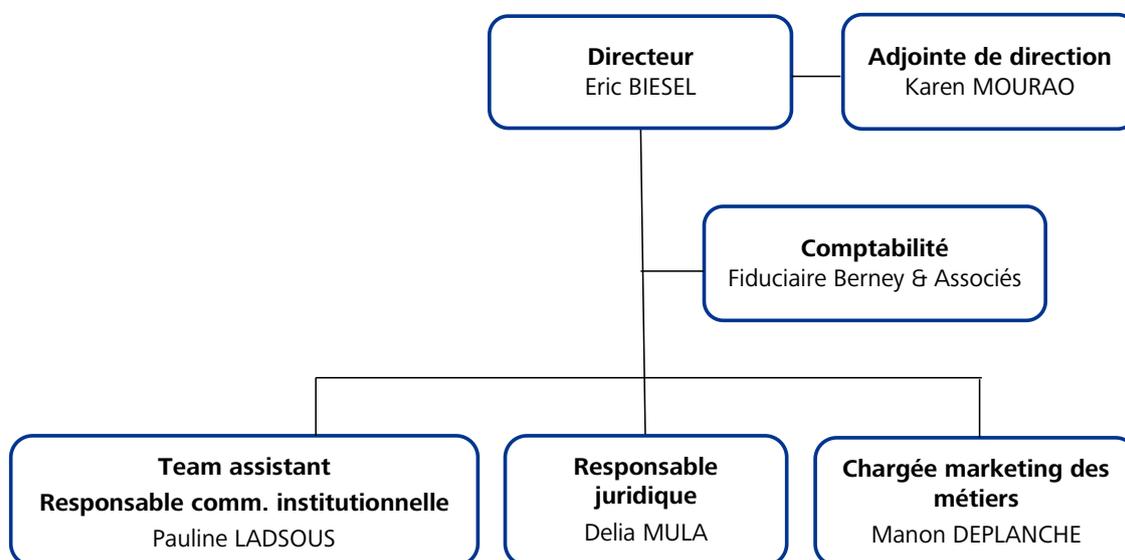
Enfin sur le plan des négociations salariales qui se sont déroulées au niveau national, il convient de relever qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, une augmentation générale des salaires de 1,4 % ainsi qu'un relèvement de 0,5% de la cotisation patronale en faveur de la retraite anticipée à 60 ans portant celle-ci à 6 % de la masse salariale ont été consentis au niveau Suisse. On rappellera qu'à Genève un maçon bénéficiant d'un CFC perçoit un salaire mensuel de plus de CHF 7'000.-/mois (13^{ème} et indemnités incluses). Si l'on peut se réjouir que notre secteur offre les conditions salariales et sociales les plus élevées du secteur de l'artisanat tant au niveau Suisse qu'europpéen, celles-ci pèsent lourd sur les épaules des entreprises déjà pressurisées par un marché tendu.

En conclusion, la SSE Genève reste à vos côtés pour vous accompagner dans les défis de taille que vous êtes parvenus à relever, cette année encore, grâce à votre engagement quotidien fidèle aux valeurs de nos métiers.

Je vous remercie pour votre confiance renouvelée, et vous adresse, au nom de toute l'équipe de la SSE Genève, tous mes vœux de succès pour vos projets à venir.

L'équipe de la SSE Genève

- Eric BIESEL Directeur
- Karen MOURAO Adjointe de direction
- Delia MULA Responsable juridique
- Pauline LADSOUS Team assistant / Responsable comm. institutionnelle
- Manon DEPLANCHE Chargée marketing des métiers
- Fiduciaire Berney Associés SA Comptabilité



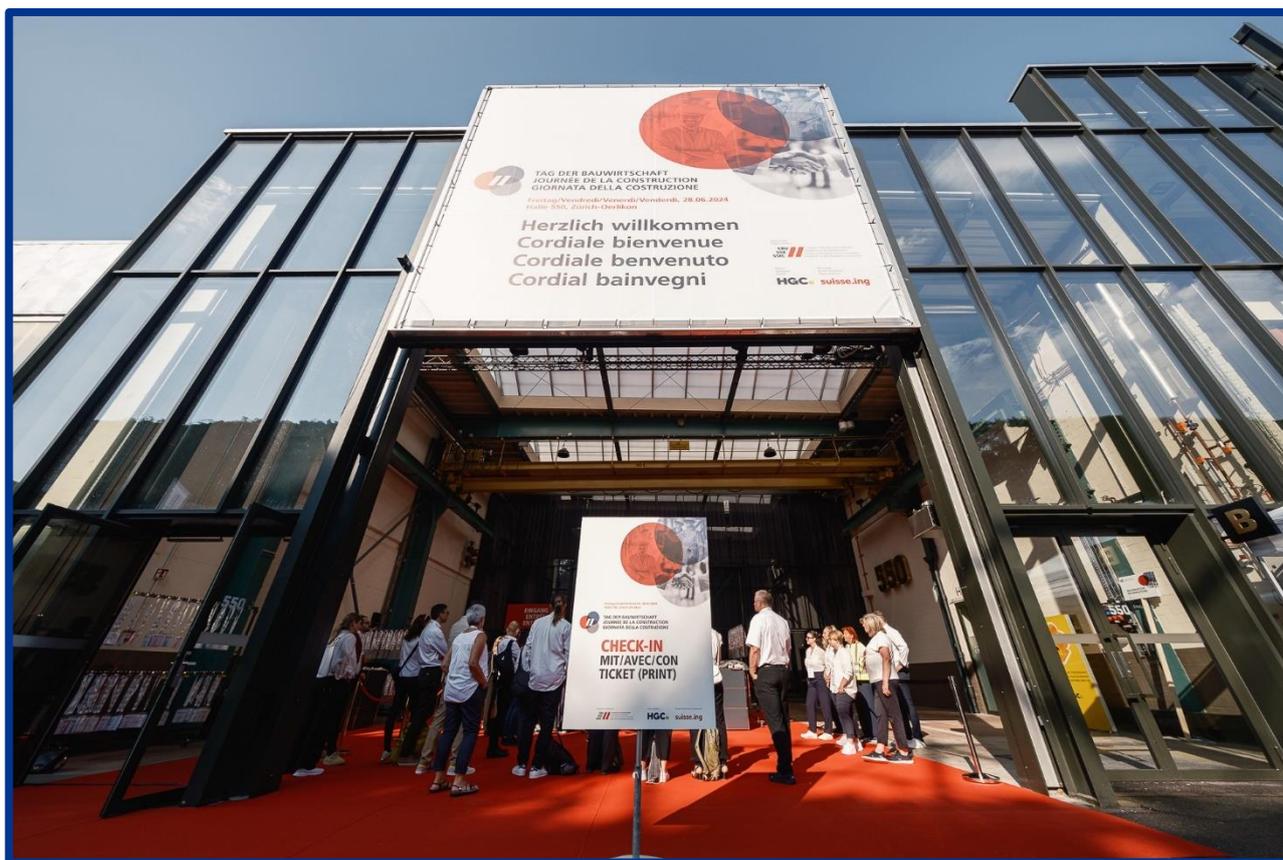
4. Relations avec la SSE centrale

La SSE Genève a activement représenté ses membres lors de toutes les assemblées de la SSE centrale en 2024. À chaque occasion, les intérêts spécifiques du canton ont été défendus, en prenant position de manière claire lors des différentes consultations et processus de prise de position.

Il est essentiel de faire valoir les préoccupations locales et les réalités propres à notre Canton afin qu'elles soient pleinement prises en compte au niveau national tout en acceptant - non sans difficultés parfois - que dans notre pays fédéral nous devons souvent accepter certains compromis. L'implication genevoise continue reflète cet engagement et garantit que les voix des membres soient entendues.

Le 8 novembre 2024, l'Assemblée des délégués a approuvé les négociations entre la SSE centrale et les syndicats SYNA et UNIA portant sur une augmentation générale des salaires de 1,4 % ainsi qu'un relèvement de 0,5% de la cotisation patronale en faveur de la retraite anticipée à 60 ans portant celle-ci à 6 % de la masse salariale.

La SSE Genève a également pris part aux discussions relatives à la révision des statuts de la SSE centrale. Il s'agit d'un chantier important dont les résultats devraient être soumis au vote lors de l'Assemblée générale de la SSE centrale en marge de la Journée de la construction en juin 2025. Cette participation a permis de faire valoir nos attentes dans la perspective d'une évolution harmonieuse et cohérente notamment entre la SSE centrale et les membres de la Région Romandie dont la SSE Genève fait partie.



5. Relations avec la Région Romandie

Depuis décembre 2022, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE) assure la gestion du secrétariat de la Région Romandie (RR). M. David Valterio et M. Germain Wicht, directeur de la FFE, ont respectivement été nommés Président et Secrétaire pour quatre ans.

La SSE Genève représente les intérêts des entrepreneurs genevois auprès de la Région Romandie et participe activement aux échanges au niveau régional. Dans ce cadre, notre association intervient systématiquement pour faire valoir les spécificités et les besoins du tissu entrepreneurial genevois.

L'un des dossiers traités cette année en partenariat avec la Région Romandie, et les partenaires sociaux concerne la remise en question du classement automatique dans la classe de salaire Q des détenteurs du CAP de maçon français.

Cette démarche vise à garantir une équité de traitement entre les professionnels formés à l'étranger et ceux issus du système suisse, tout en assurant la qualité des compétences présentes sur les chantiers genevois. La SSE Genève défend ici une position claire : la reconnaissance des titres étrangers ne doit pas se faire au détriment des exigences requises pour l'obtention d'un CFC maçon en Suisse ou de la cohérence du système de classification salarial.

Ce travail de fond illustre notre engagement constant pour des conditions cadres équilibrées, justes et adaptées aux réalités du terrain, au service de nos membres.



6. Situation conventionnelle CN

6.1. Majoration des salaires effectifs et de base au 1^{er} janvier 2024

À la suite de l'Assemblée des délégués des 9 et 10 novembre 2023, la SSE centrale a fait savoir qu'aucun accord n'avait été trouvé avec les syndicats pour une augmentation de salaire en 2024, laissant dès lors le soin à chaque entreprise d'appliquer la politique salariale de son choix.

6.2. Négociations pour les augmentations de salaire 2025

À la suite de nombreuses discussions tout au long de l'année, relatives à une augmentation généralisée des salaires pour 2025, un accord a été trouvé par les partenaires sociaux fin novembre pour une augmentation générale des salaires, effectifs et minimaux, de 1.4% pour 2025. Cette augmentation concerne également les contremaîtres.

De surcroît, une hausse des cotisations patronales de 0.5% pour la retraite anticipée (FAR), portant la cotisation totale des employeurs à 6%, à compter du 1^{er} avril 2025, a également été décidée.



7. Situation conventionnelle CCT-SOR

Un accord relatif à la nouvelle Convention collective de travail romande du second œuvre (CCT SOR) pour la période 2024–2027 a été trouvé en novembre 2023, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Elle prévoit pour les salaires :

- 2024 Augmentation des salaires réels de CHF 0.70/heure (en compensation partielle du renchérissement). Salaire minima de base porté à CHF 30.- (+ CHF 0.70)
- 2025 Augmentation des salaires de CHF 0.25/heure (CHF 0.15 rattrapage renchérissement 2023 + CHF 0.10 de revalorisation)
- 2026 Augmentation des salaires de CHF 0.25/heure (CHF 0.10 rattrapage renchérissement 2023 + CHF 0.15 de revalorisation). Salaire minima de base porté à CHF 31.- (+ CHF 0.70)
- 2027 Augmentation des salaires de CHF 0,25/heure (CHF 0.10 rattrapage renchérissement 2023 + CHF 0.15 de revalorisation)

Limitation des hauts salaires : Pour toutes les classes de salaires, les salaires supérieurs à 20 % du salaire minima conventionnel de la classe A, seule la moitié des augmentations prévues est obligatoire

Renchérissement : Une augmentation automatique du renchérissement limitée à maximum 1,5 % de la classe A sera octroyée en fonction de l'évolution de l'IPC : indice fin août 2023 : 106.4 (*base décembre 2020*).

Enfin, d'autres ajustements ont également été convenus, notamment :

- Flexibilisation de l'horaire de travail pour les salariés payés à l'heure : -80 heures / +120 heures (la compensation de la moitié des heures doit être convenue d'entente avec le travailleur).
- L'autorisation de la sous-traitance est limitée à un seul échelon.
- En plus des congés maternité et paternité prévus par la loi, un jour de congé est octroyé pour la naissance d'un enfant.
- L'indemnité pour l'utilisation de la voiture privée est portée à Fr. 0.75/kilomètre

En octobre 2024 un avenant salarial à la Convention collective de travail du second œuvre romand (CCT SOR) a été signé pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il prévoit une augmentation générale des salaires de CHF 0.60 par heure pour toutes les personnes soumises à la CCT (incluant la hausse initialement prévue de CHF 0.25/heure. Cela représente environ CHF 106.- supplémentaires par mois.

Tout au long de cette année, la SSE Genève a continué de défendre les intérêts de ses membres actifs dans le second œuvre, notamment par sa participation aux différentes séances de la CPSO, en assurant la gestion du secrétariat de la Chambre genevoise d'étanchéité et de l'enveloppe des bâtiments (AGEB), ainsi que le secrétariat de la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) conjointement avec le GGE.

Depuis 2024, la section genevoise de la Société des Entrepreneurs Suisse en Echafaudages (SESE) a élu domicile dans les locaux de la SSE Genève à Malatrex 14.

8. Communication

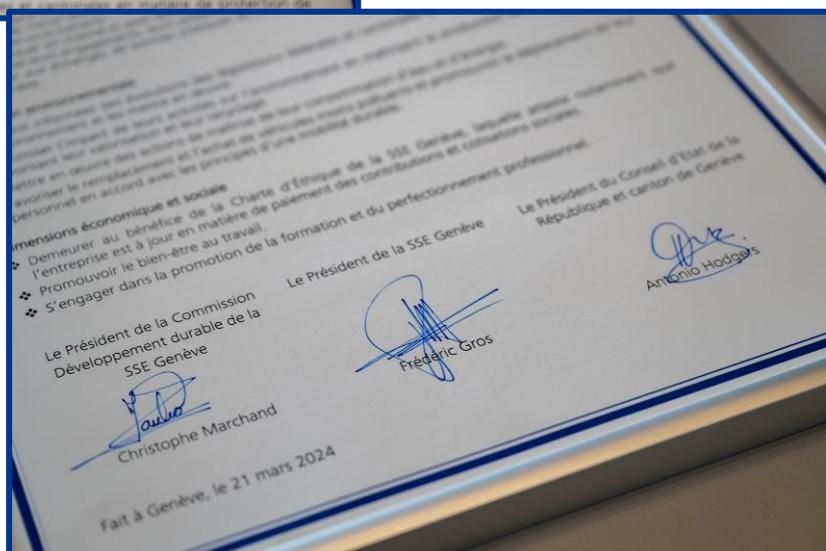
8.1. Communications aux membres

8.1.1. Prévention des risques hivernaux – rappel des mesures à adopter

La SSE Genève a communiqué sur les risques hivernaux et rappelé les principales mesures à mettre en place pour protéger les employés du froid et prévenir les risques associés à des températures très basses, à la neige et au verglas.

8.1.2. Nouvelle Certification Développement Durable SSE Genève

A la suite du lancement officiel de la nouvelle Certification Développement durable de la SSE Genève en présence du Président du Conseil d'Etat Antonio Hodgers, et du Point Contact y relatif du 24 avril, une communication a été envoyée aux membres expliquant les détails de la certification ainsi que le processus d'obtention. Cette certification, validée par un auditeur externe spécialisé dans le domaine du développement durable à l'issue d'un audit rigoureux, atteste que les entreprises membres de la SSE Genève qui en bénéficient, respectent les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans leurs domaines de compétences. Elle devrait donc constituer pour ses détenteurs, un argument de poids et un avantage concurrentiel dans le cadre d'appels d'offres, notamment auprès des adjudicateurs publics.



8.1.3. Revalorisation des salaires des apprentis du secteur principal de la construction

Lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2024, les membres de la SSE Genève ont validé, sur proposition du Comité, une revalorisation des salaires des apprentis maçons — une première depuis 1998. Dès septembre 2024, les nouveaux apprentis percevront respectivement CHF 1'288.– (1^{ère} année), CHF 2'195.– (2^e année) et CHF 3'202.– (3^e année) par mois, montants incluant les 2,9 % de pause. Cela représente une augmentation de CHF 200.– pour les 1^{ère} et 2^e années, et de CHF 300.– pour la 3^e année. Cette mesure concerne uniquement les nouveaux apprentis et nécessite un avenant pour les contrats signés en 2024. Elle vise à renforcer l'attractivité du métier et à soutenir la relève.

8.1.4. Fortes chaleurs

Suites aux canicules de 2023, la SSE Genève s'est montrée très proactive en collaborant dès le début de l'année 2024 avec un groupe de travail tripartite réunissant l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre de la révision de sa directive fortes chaleurs. Ces échanges ont permis à la SSE Genève de défendre la nécessité pour les entrepreneurs d'avoir une directive compréhensible leur permettant de pouvoir organiser les chantiers à l'avance et de ne pas subir un traitement diamétralement opposé à celui pratiqué dans les cantons voisins. Même si c'est un processus qui requerra un suivi et nécessitera encore sans doute des adaptations, la SSE Genève se réjouit de l'écoute attentive dont elle a pu bénéficier de la part de l'Etat.

Il convient à ce titre de rappeler que la SSE Genève avait été pionnière en développant et en publiant, en 2019, une application « Fortes Chaleurs ». Cet outil numérique a inspiré l'OCIRT à développer sa propre application, appelée « MeteoAtWork », laquelle a été lancée en juin 2024 et présentée lors d'un Point contact à la SSE Genève. Celle-ci intègre les prescriptions de la nouvelle directive, ainsi que le tableau d'évaluation des efforts par métier, élaboré par la Commission Technique de la SSE Genève. Là encore, plusieurs adaptations ont dû être apportées à cette application à la demande de la SSE Genève. Un suivi sera assuré afin qu'il puisse être remédié à toute anomalie sachant qu'au vu de la complexité des



paramètres à prendre en compte, ceci s'inscrit dans une mise à jour normale dont une telle application doit pouvoir faire l'objet.

Enfin, afin de promouvoir la santé des travailleurs sur les chantiers, la SSE Genève a offert à chaque membre des flacons-pompes d'1L. d'écran total SPF 50+ de fabrication suisse à l'intention de leurs collaborateurs.

8.1.5. Arrêts d'activités sur les chantiers

Le 19 août 2024, la SSE Genève a transmis la communication de la FMB relative aux nouveautés en matière d'arrêts d'activités sur les chantiers résultant du nouvel article 44A de la loi sur l'inspection et les relations au travail (LIRTR) prévoyant que, sur délégation de l'OCIRT, les commissions paritaires chargées de l'application des conventions collectives, peuvent suspendre les travaux d'une entreprise qui refuserait de renseigner les inspecteurs en charge des contrôles, s'opposerait à un contrôle ou violerait gravement les conditions minimales de travail prévues notamment dans les conventions collectives.

Nous avons saisi cette opportunité pour rappeler les bonnes pratiques en matière de sous-traitance et des points de vigilance à observer en la matière.

8.1.6. Procédure à suivre concernant la promotion des travailleurs de la classe de salaire C en classe de salaire B

Le 2 septembre 2024, la SSE Genève a effectué un rappel au sujet de la promotion des travailleurs de la classe de salaire C en classe de salaire B.

Conformément à l'article 44 al. 1 de la Convention nationale (CN), les employeurs doivent procéder à l'évaluation annuelle de leurs travailleurs durant les quatre derniers mois de l'année civile, avant le 31 décembre. De plus, l'article 42 al. 1 CN stipule que les ouvriers en classe de salaire C sont dans la règle promus en classe B après trois années d'activité à plein temps dans le secteur principal de la construction. En cas de changement d'entreprise, une promotion est possible après une année d'activité si l'ouvrier justifie déjà de trois ans dans le secteur.

La décision de promotion appartient à l'employeur, lequel peut refuser cette promotion même après l'expiration de ces délais ainsi que les années suivantes, en cas de qualification insuffisante (ce qui implique qu'il doit formellement procéder à une qualification) et moyennant information à la CPGO.

8.1.7. Changement de législation LP au 1^{er} janvier 2025

En date du 12 septembre 2024, la SSE Genève a porté à la connaissance des membres un changement législatif important s'agissant de la procédure de poursuite des entreprises débitrices de créances de droit public dès le 1^{er} janvier 2025.

En effet, à compter de cette date, toutes les créances de droit public (TVA, amendes et contraventions, créances fiscales, cotisations sociales (AVS) ou primes d'assurance obligatoire) sont désormais poursuivies par voie de faillite, et non plus par voie de saisie, lorsque l'entreprise est inscrite au registre du commerce (RC) au sens de l'article 39 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Il est précisé que l'extension du champ de la faillite ne concerne pas les entités n'étant pas inscrites au RC et que ce changement législatif concerne toutes les nouvelles poursuites introduites à partir du 1^{er} janvier 2025.

8.1.8. Courrier de l'OFROU relatif aux PFAS

Le 21 octobre 2024, la SSE Genève a transmis aux membres la communication de la SSE Centrale relative à la nouvelle prise de position de l'OFROU quant aux PFAS. Cette communication de la SSE Centrale a fait suite à la demande d'intervention faite par la SSE Genève quelques mois auparavant sur cette problématique.

L'OFROU a publié une prise de position officielle sur les substances PFAS, sans interdire immédiatement leur utilisation, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé. Les trois points suivants peuvent être retenus comme les principaux éléments de la communication de la direction de l'OFROU :

1. Contrats d'entreprise en cours : ils s'appliquent tels que signés. L'OFROU encourage toutefois les amendements ou adaptations volontaires établis d'un commun accord en faveur de produits exempts de PFAS.
2. Appels d'offres et futurs projets de construction : pour les projets de construction en cours et à venir, l'utilisation de matériaux de construction exempts de PFAS (béton, béton projeté, etc.) est recommandée d'ici à mi-2025.

L'OFROU étendra toutefois la surveillance des eaux de chantier aux tests relatifs aux PFAS. Si la présence de PFAS est avérée, des échantillons des produits utilisés devront être prélevés. En cas de corrélation entre contamination des eaux et composition des produits, il conviendra d'envisager un changement de produit.

3. Contrôle et adaptation à partir de mi-2025 : l'OFROU prévoit d'élaborer d'ici là une stratégie détaillée pour renoncer définitivement aux produits contenant des PFAS, assortie de mécanismes de contrôle.

8.1.9. Recrudescence des vols sur les chantiers

Face à la recrudescence des vols sur les chantiers, la SSE Genève a appelé ses membres à faire preuve d'une vigilance renforcée et à mettre en place des mesures de prévention. Il est toutefois précisé que l'installation de vidéosurveillance est justifiée la nuit pour prévenir les vols et le vandalisme mais qu'en journée, elle ne peut être utilisée que pour garantir le bon déroulement des travaux, et non pour des fins de surveillance.

8.1.10. Augmentations de salaire 2025 - Secteur principal de la construction – Diverses communications

L'accord trouvé par les partenaires sociaux fin novembre a consisté en une augmentation générale des salaires, effectifs et minimaux, de 1.4% pour 2025 et une hausse des cotisations patronales 0.5% pour la retraite anticipée (FAR), portant la cotisation totale des employeurs à 6%, à compter du 1^{er} janvier 2025.

CE	Q	A	B	C
6340 / 36.00 + 1.4%	5893 / 33.50 + 1.4%	5684 / 32.30 + 1.4%	5372 / 30.50 + 1.4%	4808 / 27.30 + 1.4%
6429* / 36.55	5976* / 33.95*	5764* / 32.75	5447* / 30.95	4875* / 27.70*

* Ces montants ont été arrondis selon la pratique usuelle (art. 41 CN)

La SSE Genève a complété la communication par les précisions suivantes :

- Il convenait de tenir compte de toutes les augmentations de salaire déjà effectuées à partir du 30 septembre 2024 en les déduisant de l'augmentation généralisée de 1.4% ;
- Toutes les augmentations accordées avant le 30 septembre 2024 ne pouvaient pas être prises en compte et les salaires devaient être augmentés de 1.4% ;
- Aucun régime d'exception ne s'appliquait pour les employés embauchés en 2024 ; ces derniers ont bénéficié de l'augmentation de 1.4% dès le 1^{er} janvier 2025.

L'augmentation des salaires de 1.4% concernait également les contremaîtres, étant précisé qu'une augmentation de salaire au 1^{er} janvier 2025 n'est possible que si l'employé a travaillé au moins six mois dans une entreprise soumise à la CCT des cadres de la construction au cours de l'année 2024. Le calcul est à effectuer sur la base du salaire individuel au 31 décembre 2024.

8.2. Outils de communication

8.2.1. Page LinkedIn

Ouverte en 2022, la page LinkedIn de la SSE Genève compte plus de 1'600 abonnés.

La communication via ce réseau social professionnel a permis d'offrir une large visibilité à l'association, à ses membres et à leurs engagements (Charte d'éthique et Certification Développement durable). Cela a également rendu possible la diffusion d'informations sur les différents services de l'association ainsi que sur les événements et les formations qui ont eu lieu tout au long de l'année 2024. Elle a ainsi totalisé 39 publications tout au long de l'année, engendrant 62'404 impressions, 1'076 réactions, 28 commentaires et 18 republications.



8.2.2. Campagne de valorisation des métiers de la Construction et apparentés « Demain Bâtitseur ».

Soutenir la relève professionnelle et valoriser les métiers de la construction étant au cœur de ses préoccupations, la SSE Genève a lancé fin avril « Demain Bâtitseur », une campagne de promotion des métiers de la construction et professions apparentées.

DEMAIN BÂTISSEUR
Genève

Un métier pour donner du sens à ta vie!

Tu aimes le travail manuel et l'action ?
Viens expérimenter l'apprentissage par la pratique.
Nos formations concrètes et dynamiques te préparent à une carrière dans la construction où chaque jour est différent.

Contacte-nous : +41 (0)22 949 18 18

Une carrière qui évolue

DE LA CONVIVIALITÉ ET DE LA BONNE HUMEUR

Se dépenser physiquement

LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

Des missions variées

Maçon, constructeur de routes, étancheur, ferblantier, couvreur, carreleur, technologue en assainissement, échafaudeur ou encore installateur solaire sont autant de métiers représentés et mis en avant par des témoignages vidéo, des informations relatives à la formation ou encore leurs caractéristiques principales. A cet effet, le site internet dédié <https://www.demainbatisseur.ch/> constitue le cœur de la campagne, soutenue sur les réseaux sociaux comme Instagram, LinkedIn et TikTok. Cette page permet d'obtenir un stage découverte ou une séance d'accompagnement à la constitution d'un dossier de candidature de qualité à la suite d'un quizz avec des questions permettant d'identifier si les métiers de la construction conviennent ou non au candidat.

35 entreprises membres de la SSE Genève se sont engagées et ont libéré leurs jeunes apprentis et collaborateurs afin qu'ils prennent part à cette campagne. Nous les remercions tous chaleureusement et sommes heureux du succès remporté.

@demainbatisseur  

8.2.3. Bâches de promotion de l'apprentissage en collaboration avec le Genève Servette

Dans la veine de la campagne « Demain Bâtitseur » et grâce au partenariat de l'Institut de formation de la construction (IFC) avec le Genève Servette, la SSE Genève a proposé à ses membres de réaliser une bâche de promotion de l'apprentissage, avec la possibilité de les personnaliser avec le logo de l'entreprise, voire, le cas échéant, des photos de leurs apprentis.



9. Institut de Formation de la Construction – IFC

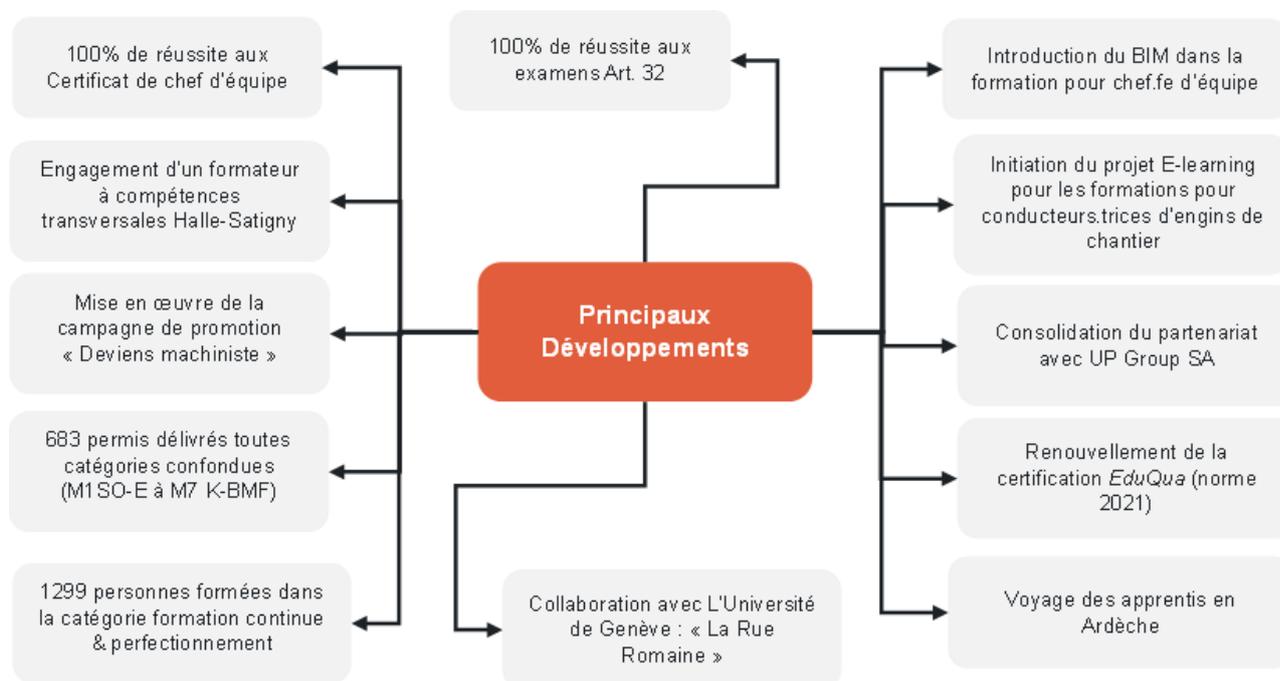
Dans le cadre du *Masterplan 2030*, d'importantes révisions d'Ordonnances liées à la formation professionnelle initiale et supérieure, et de ce fait des plans de formation et profils de compétences y relatifs, ont été finalisées. Ces évolutions s'inscrivent dans une volonté de moderniser la formation professionnelle et de la rendre adéquate aux exigences du terrain. Durant l'exercice, l'IFC a collaboré activement, par le biais de diverses consultations et commissions, à la mise en œuvre des nouveaux paradigmes.

L'IFC dispense, sur délégation de l'Etat de Genève, les formations pratiques et qualifiantes qu'il s'agisse des cours interentreprises AFP et CFC maçon.ne ou encore des formations pour adultes, voies « article 32 ». Il participe, par ailleurs, à la surveillance de l'apprentissage et organise les examens pour les filières AFP et CFC maçon.ne.

En 2024, l'IFC a permis, par la qualité de ses cours, de conduire ses élèves à l'obtention du certificat de chef d'équipe.

Actif dans les formations liées au perfectionnement, tels que les permis pour conducteurs-trices d'engins de chantier, l'IFC collabore activement au niveau romand, pour assurer une validité de ses permis dans toute la Suisse.

9.1. Les points forts de l'IFC durant la période



9.2. Indicateurs 2023-2024

Liste des formations	Nb jours mémorisés annuels	Heures réalisées annuelles	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton (en périodes)	Participants par session	Effectifs annuels	Périodes/participants annuels
1. FORMATIONS INITIALES							
A32 M1	34	272	340	0	16	16	5'440
A32 M2	34	272	340	0	18	18	6'120
A32 CVC1	32	256	320	80	8	8	2'560
A32 CVC2	32	256	320	80	5	5	1'600
CIE CFC maçon 1,2,3	81	648	810	0	49	49	39'690
AFP aide-maçon 1 et 2	50	400	500	0	5	5	2'500
SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE	263	2104	2630	160	101	101	57'910
2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT							
Chef d'équipe 1	33	264	330	0	11	11	3'630
Calcul et Plans	7	56	70	0	3	22	210
Passerelle	4	64	80	0	5	20	400
Machiniste M1 K-BMF	95	760	950	0	10	189	9'500
Examens pratiques M1 K-BMF	34	272	340	0	7	242	2'380
Machiniste M1 SO-E	40	480	600	0	10	380	5'700
Formation pour Jardin Suisse	14	112	140	0	11	37	1'470
Machiniste M2 à M7 K-BMF	60	480	600	0	6	85	3'600
Grutier	12	90	113	0	3	11	338
Scie sur Table	0	0	0	0	0	0	0
Elingage	39	156	195	0	8	298	1'560
SOUS-TOTAL FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT	338	2'734	3'418	0		1291	28'788
TOTAL GENERAL jours / heures / périodes IFC	601	4'838	6'048	160		1392	86'698

9.3. Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA

ANNEE	Réel 2020-2021	Réel 2021-2022	Réel 2022-2023	Réel 2023-2024
Périodes totales de formations	72'709	82'420	81'132	86'698
Taux de réussite formations initiales	78%	81%	80%	88%
Taux d'abandon formations initiales	11%	10%	13%	5%
Taux de satisfaction Formation initiale	81%	80%	77%	80%
Taux de réussite Perfectionnement	89%	89%	91%	93%
Taux d'abandon Perfectionnement	2%	3%	2%	4%
Nombre de séances de coordination	8	7	6	6
Taux de satisfaction Formation continue & perfectionnement	92%	94%	95%	91%
Offres de cours réalisés	18	17	19	18
Nombre de participants	944	1'433	1'667	1'392

9.4. Etat des effectifs en fin d'année scolaire

9.4.1. Etat des effectifs des formations initiales

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
AFP 1	2	3	2	4
AFP 2	5	5	4	1
AFP CVC1	3	1		1
AFP CVC2	2	4	1	
Maçon 1	17	16	17	24
Maçon 2	9	10	15	10
Maçon 3	13	11	14	15
CVC 1	8	10	15	17
CVC 2	5	8	9	8
CVC 3	8	7	13	13
Total	72	75	90	93

On note une augmentation croissante et substantielle des effectifs depuis 2020 et ce, plus spécifiquement pour la filière CFC maçon-ne(s) et CFC constructeur-trice(s) de route. Ce regain d'intérêt pour ces filières d'apprentissage est à analyser au regard des actions de promotion engagées depuis quelques années.

Le maintien des évaluations du niveau des candidats avant l'entrée en apprentissage s'avère toujours indispensable car elles permettent une meilleure orientation dans le choix de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet en effet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

9.4.2. Etat des effectifs des formations initiales et continues pour adultes

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
A32 M1	11	13	18	16
A32 M2	18	12	13	18
A32 CVC1	7	5	5	8
A32 CVC2	6	8	5	5
Chef d'équipe	30	14	12	11
Total	72	52	53	58

Le tableau ci-dessus relève :

- Une stabilité des nouveaux contrats de formation pour la voie Article 32, comparativement à l'année 2022-2023
- Un équilibre toujours fragile pour la section Article 32 section CVC-r, tous degrés confondus

Afin de pérenniser la qualification des adultes et de maintenir des effectifs convenables dans les deux sections, des modalités de communication aux entreprises et des procédures d'inscriptions optimisées, ont été définies conjointement entre l'OFPC et l'IFC.

Une attention particulière et permanente se doit d'être portée à la filière Article 32 section génie civil. En effet, une baisse progressive des effectifs de cette section, pourrait mettre en péril son financement et accroître les risques à moyen et long terme, de prêter la qualification des adultes de la profession.

9.4.3. Etat des effectifs des formations continues liées au perfectionnement : conducteur-trice(s) d'engins de chantier, grutiers et modulaires

Les formations pour conducteur-trice(s) d'engins de chantier constituent toujours un socle majeur des activités de l'IFC en vue du perfectionnement professionnel. Le nombre total de personnes formées est de 1299 personnes durant l'exercice sous revue (y compris les candidats formés à la nacelle, par UP Group SA) pour un total de 1340 inscriptions.

La répartition par formation est la suivante :

	1340 INSCRITS
M1SO-E	405 pour 380 permis réussis
Jardin Suisse	37 inscrits
M1 K-BMF	197 pour 189 autorisations provisoires
Examens pratiques M1 K-BMF	256 pour 160 réussites
Passerelle	20 pour 19 permis réussis
M2-M7 K-BMF	85 pour 79 réussis
Grutiers	12 et 11 en cours de formation
Elingage	298 pour 294 réussis
Formation PEMP	8 pour 8 réussis
Formations modulaires	22 pour 13 réussis

9.5. Résultats des examens des formations maçons et CVC

	Examens 2024			Examens 2023			Examens 2022		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	1	1	100%	3	3	100%	5	2	40%
AFP CVC-r	-	-	-	2	2	100%	5	3	60%
CFC Maçon (Apprentis)	16	10	63%	12	12	100%	11	9	82%
CFC CVC (Apprentis)	11	10	91%	12	4	33%	8	4	50%
CFC Maçon (Adultes)	18	18	100%	12	12	100%	12	12	100%
CFC CVC (Adultes)	5	4	80%	5	4	80%	9	8	89%
Chefs d'équipe	11	11	100%	-	-	-	14	14	100%
Total	62	54	87%	46	37	80%	64	52	81%

Quatre catégories se démarquent principalement en matière de réussite :

1. Celle des Articles 32, section maçonnerie qui admet un taux de réussite de 100%
2. Celle des apprentis maçon-ne(s) AFP dont le taux de réussite est de 100%
3. Celle des chef-fe(s) d'équipe dont le taux de réussite est de 100% et ce depuis 3 volées successives
4. La catégorie des apprentis CVC-r qui a fortement progressé en termes de réussite comparativement à 2023

S'agissant des formations article 32 et chef-fe d'équipe, l'IFC maintient les évaluations régulières des candidats pour s'assurer de la bonne acquisition des compétences et des connaissances et pouvoir signaler tout risque d'échec aux entreprises et à l'OFPC (pour la voie A32) et ce, afin de pouvoir anticiper des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification (propositions de plans d'action pour du travail personnel, mesures d'appui en cours de formation, inscriptions aux formations modulaires, etc.). Tous les partenaires de la formation professionnelle sont engagés sur la voie d'une coopération étroite en vue de garantir la réussite des apprenants.

9.6. Certificat de chef-fe d'équipe

En complément de leur programme officiel, afin de valoriser leur parcours et déployer leurs compétences sur le terrain, tous les chef-fe(s) d'équipe de la volée 2022-2024, ont pu bénéficier :

- Du parcours sécurité
- D'une formation à l'élingage
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue
- Du cours Edupro, organisé conjointement avec l'OFPC leur octroyant à l'issue, une attestation de formateurs d'apprenti-e(s) en entreprise
- D'un cours d'arpentage sur le site des examens de l'Ecole de la Construction de Tolochenaz, dispensé par notre partenaire.

9.7. Historique de l'offre de formation de l'IFC

	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
CHEF D'EQUIPE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ARTICLES 32											
MACON 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MACON 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CVC 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CVC 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
APPRENTIS CFC											
MACON 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MACON 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MACON 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CVC 1	COURS PRATIQUES à COLOMBIER (NE)										
CVC 2											
CVC 3											
APPRENTIS AFP											
AIDE-MACON 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AIDE-MACON 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Parcours sécurité (en partenariat avec EcoServices SA)	OUI			OUI							
PERFECTIONNEMENT											
M1 GO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-	-	-	-	-
M1 K-BMF							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Passerelle M1 KBMF							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Formations <i>Jardin Suisse</i>								OUI	OUI	OUI	OUI
M2-M7	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-	-	-	-	-
M2-M7 K-BMF							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
M1 SO Elingage							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GRUTIER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ELINGAGE				OUI							
SCIE SUR TABLE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Formations modulaires (calculs, plan, nivellement)					OUI						
PEMP (En partenariat avec IPAF)	OUI								OUI	OUI	OUI

9.8. Situation prévisionnelle

Cette année encore, il est à distinguer une volonté de former et de qualifier les collaborateurs d'entreprises. S'agissant de l'apprentissage, une hausse substantielle des nouveaux contrats d'apprentissage dans la section maçonnerie est à mettre en exergue. L'IFC adresse ses remerciements aux entreprises et à tous les partenaires de la formation professionnelle pour leur engagement en faveur de la Relève professionnelle.

Les effectifs des formations initiales et supérieures pour l'année 2024-2025 sont de 152 candidats (reflet au 15 novembre 2024). Il faut encore ajouter environ 666 candidats qui ont été inscrits aux formations liées au perfectionnement, dont 122 permis délivrés pour les conducteur-trice(s) d'engins de chantier M1 à M7 K-BMF et 274 permis pour le M1 SO-E, durant la période de septembre 2024 à février 2025.

Ils sont répartis comme suit :

	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	Total
AFP Maçon-ne(s)	-	3	-	3
AFP Constructeur-trice(s) de route	1	1	-	2
CFC Maçon-ne(s)	29	22	13	64
CFC Constructeur-trice(s) de route	12	16	8	36
Articles 32 Maçon-ne(s)	8	16	-	24
Articles 32 Constructeur-trice(s) de route	3	9	-	12
Chef-fe(s) d'équipe	11	-	-	11
TOTAL	64	67	21	152

9.9. Cours de français, dispensés par délégation à l'OUG

Il est opportun de souligner l'importance d'un tel dispositif qui permet aux collaborateurs d'entreprises souhaitant se qualifier en intégrant la voie Article 32 à moyen ou long termes et de poursuivre en formation supérieure, d'acquérir le niveau minimum requis en français, avant l'entrée en formation, afin qu'ils puissent suivre les cours avec aisance et capitaliser toutes les chances de réussite aux examens finaux.

En collaboration avec l'UOG, l'IFC poursuit son suivi rigoureux des candidats bénéficiant de la mesure et ce, afin d'en mesurer la pertinence pédagogique et son impact sur la progression des candidats.

9.10. Sécurité et santé au travail

Parcours sécurité

Durant l'année 2023-2024, 51 attestations ont été délivrées aux apprenants des formations initiales et continues.

L'IFC s'engage au quotidien en faveur de la sécurité sur le terrain.

10. Manifestations 2024

10.1. Points contact

En 2024, la SSE a organisé de nombreux Points contact durant l'année :

Point contact « Marathon du Conducteur de Travaux »

Ce Point contact qui s'est déroulé en deux demi-journées les 23 janvier et 6 février 2024 a été pensé par la Commission Technique de la SSE Genève à l'intention des conducteurs-trices de travaux de nos entreprises-membres, et en particulier à ceux/celles ayant récemment rejoint le canton de Genève.

En effet, l'élément clé de ces séances était de présenter les différents services publics et institutions avec lesquelles ils sont amenés à interagir au quotidien. De plus, certaines dispositions choisies de la norme SIA 118 ont fait l'objet d'une présentation par Me Benoît Carron, avocat spécialiste FSA en droit de la construction à Genève, docteur en droit et professeur titulaire à l'Université de Fribourg.

Les échanges se sont tenus dans un format dynamique, prévoyant pour chaque intervenant une présentation de 30 minutes, suivie d'un temps d'échange de 15 minutes consacré aux questions-réponses.

Ce Point contact a rencontré un fort succès auprès de nos membres et a réuni plus de 100 participants qui ont fait part de leur intérêt que l'évènement soit renouvelé en mettant l'accent notamment sur les normes et réglementations en vigueur (en particulier la norme SIA), les pratiques de l'OCT, ainsi que la collaboration avec les TPG, le GESDEC et la SUVA.

La SSE Genève envisage de renouveler l'évènement tous les 2 ans.

Lancement de la nouvelle Certification Développement durable

Le 27 février 2024 a eu lieu la présentation officielle de la nouvelle certification Développement durable de la SSE Genève en présence de Monsieur le Président du Conseil d'Etat Antonio Hodgers.



Point contact « Présentation de la nouvelle directive de l'OCIRT concernant les fortes chaleurs et de la nouvelle application MeteoAtWork »

Le Point Contact du 20 juin avait pour objectif de présenter la directive de l'OCIRT "Travailler à l'extérieur durant l'été et lors de fortes chaleurs", ainsi que MeteoAtWork, la nouvelle application développée à cet effet.

Cet évènement a permis à nos membres d'échanger avec l'OCIRT sur toutes les questions liées à la sécurité au travail en période de canicule, et de mieux comprendre le fonctionnement de l'application.

Point contact « Calculation »

Dans la veine de celui de 2023, ce nouveau volet organisé les 11 et 25 octobre, a traité des notions de base pour rendre des soumissions dans le canton de Genève, en particulier en ce qui concerne la construction d'un prix et d'une offre (devis).

Point contact « Me faire payer par mon débiteur »

Ce Point contact, du 29 octobre, avait pour but de transmettre aux membres les outils permettant d'assurer la pérennité de leurs entreprises, notamment en les sensibilisant sur les bonnes pratiques à adopter en amont de la conclusion d'un contrat.

Les points suivants ont été passés en revue :

- Identifier son débiteur ;
- Vigilance s'agissant de certaines clauses contenues dans les contrats ;
- Réflexes à adopter lors de la signature des contrats ;
- Hypothèque légale : avantages et conditions d'inscription ;
- Phase de recouvrement d'une créance auprès de l'Office des poursuites ;
- Et conditions auxquelles la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE) octroie des prêts en cas de manque momentané de trésorerie.

Cet évènement a été coanimé par Madame Delia Mula, Responsable juridique de la SSE Genève, ainsi que par Monsieur Patrick Schefer, Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises.

Point contact « Comment préserver au mieux mes liquidités »

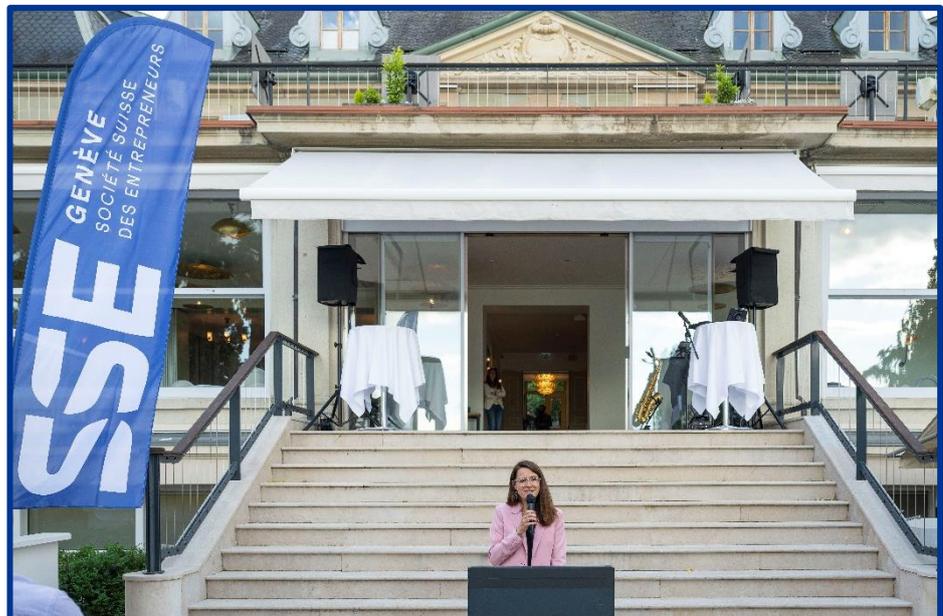
Ce Point contact, organisé le 21 novembre, avait pour but de prodiguer aux participants, notamment patrons et directeurs financiers, des conseils pratiques leur permettant de préserver au mieux leurs liquidités.

Il était présenté par Monsieur Laurent Bodmer, brevet fédéral Spécialiste Finance et Comptabilité auprès de Tectram Consulting.

10.2. Assemblée générale

La 228^e Assemblée générale de la SSE Genève s'est tenue dans les locaux de l'association le 12 juin 2024, sous la Présidence de Monsieur Frédéric Gros, et a réuni 87 participants représentant 52 membres.

La partie publique s'est déroulée au Restaurant-Hôtel du Parc des Eaux-Vives sous forme de garden party, format inédit pour cet événement. Madame Anne Hiltbold, Conseillère d'Etat, nous a fait l'honneur de sa présence et a délivré le message du Conseil d'Etat. Les 174 invités ont ensuite profité de ce cadre emblématique genevois pour savourer un cocktail dînatoire, rythmé par une performance live d'Azania Noah, accompagnée au saxophone par Alex Corsini, alias DJ Sax Appeal.



10.3. Rencontre d'automne 2024

Cet événement festif et informel a réuni 162 participants, le mercredi 25 septembre 2024, au Cercle des Bains. Sur le thème « Rock », les participants ont pu profiter d'un concert live de Ralf Hartmann.

11. Juridique

Le service juridique de la SSE Genève offre un conseil juridique de premier niveau aux membres sur tout thème en lien avec leurs activités, notamment en matière de droit du travail et de contrat d'entreprise.

Il met à disposition des membres un large choix de [documentation juridique](#) leur permettant d'obtenir les principaux renseignements relatifs aux thématiques auxquelles ils sont régulièrement confrontés.

Il participe également à la négociation des contrats impliquant l'association et des contrats cadres bénéficiant à ses membres.

11.1. Conseils aux membres

Le service juridique a répondu à un volume important de sollicitations, en particulier sur les problématiques liées aux ressources humaines (gestion du personnel et planification du travail, salaires minimaux, engagement des collaborateurs, fin des rapports de travail, etc.). C'est pourquoi la SSE Genève a mis en place les Matinales RH, lesquelles ont su générer des retours d'expériences porteurs et enrichissants.

11.2. Délivrance de la Charte d'éthique

Chaque trimestre, la Commission de la Charte d'éthique de la SSE Genève délivre la [Charte d'éthique](#) aux entreprises qui en font la demande et sont à jour avec les documents demandés. Gage de sérieux pour les maîtres d'ouvrage, elle atteste du respect du Code de déontologie de l'association. Officialisée depuis le 13 septembre 1999, et reconnue par l'État de Genève et les différents maîtres d'ouvrage publics, elle remplace l'ensemble des attestations demandées lors des appels d'offres. Elle est à joindre aux dossiers de soumission et remplace l'attestation Multipack. Le 31 décembre 2024, 71 entreprises l'avaient obtenue.

Alpha Edification SA	Colas Suisse SA (Satigny)	Implenia Suisse SA	PR Construction SA
Alu'it Echafaudages SA	Construction Perret SA	Induni & Cie SA	Prelco SA
Alu'it SA	Constructions Tubulaires Tech SA	ISR Injectobohr SA	ProChape Sàrl
Amoudruz SA	Coupe Béton & Rénova Sàrl	Jacquet SA	Rampini & Cie SA
Arn, Wütrich & Frigerio SA	Cuénod Constructions SA	Lanoir Jean SA	Schulthess Toiture SA
Augsburger Géothermie SA, succursale de Satigny	Da Silva J. Entreprise générale de constructions SA	Losinger Marazzi SA	Scrasa SA
Baerlocher Harry SA	Di Chiara SA	Macullo SA	Seical SA
Bagattini SA	Echami Echafaudages SA	Marti Construction SA (Meyrin)	SOGECA SA
Balzan-Immer SA	EGM Sàrl	Maulini Façades SA	Soreval SA
Batilor SA	Entreprise Belloni SA	Maulini SA	SOS Vidanges Sàrl
Bernasconi F. & Cie SA	Etico SA	New Look Echafaudages SA	Stauffer Edouard SA
Bertolit SA	Ferretti & Locci	Orlati (GE) SA	Technidalle Sàrl
Borga Toitures SA	Francioli SA	Orlati Désamiantage (GE) SA	VCS SA
Brightenti Nello SA	G. Hominal et Fils SA	Perrin Frères SA	Vianat SA
Carmelo Carrelages SA	Gatto SA	PG Construction SA	Victor Da Cunha SA
Cescon Alfio	Geneux Dancet SA	PHIDA Étanchéité (GE) SA	Von Ro Echafaudages SA
Charles Maulini & Cie	Grisoni-Zaugg SA (Satigny)	Piasio SA	
Chillemi & Cie SA	Guimet V. Fils SA	PORTA CGG Sàrl	

11.3. Matinales RH

Initiés en 2024 à l'initiative de Mme Delia Mula, responsable juridique de la SSE Genève, ces rendez-vous matinaux s'adressent aux responsables et collaborateurs RH, avec pour objectif de :

- consolider leurs connaissances en droit du travail ;
- permettre d'appréhender au mieux les situations récurrentes qui se présentent à eux ;
- proposer des ateliers interactifs et
- leur offrir l'expérience d'un réseau de participants confrontés aux mêmes problématiques qu'eux.

En 2024, les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Traitement des heures supplémentaires, le 29 février 2024
- Traitement des heures supplémentaires dans le Second Œuvre, le 18 avril 2024
- Fin des rapports de travail, le 6 juin 2024
- Conventions de résiliation et accords sur les modalités de fin de contrat, le 19 septembre 2024
- Les devoirs des employés - jurisprudences récentes en droit du travail, le 21 novembre 2024
- Rétrospective 2024 et points importants pour 2025, le 5 décembre 2024

12. Commissions

12.1. Commission Technique

La Commission Technique a pour mission principale d'apporter son expertise dans tous les aspects liés à son domaine que ce soit dans l'analyse et le soutien de dossiers en cours, la veille réglementaire ou encore la proposition de perfectionnement continu.

La Commission est présidée par M. Denis David-Cruz depuis le 1^{er} janvier 2022, membre du Comité de la SSE Genève et Directeur chez Piasio SA et s'est réunie à quatre reprises en 2024.

Différentes thématiques ont été traitées cette année :

Marathon du Conducteur de Travaux et glossaire technique

La Commission a élaboré un glossaire technique recensant l'ensemble des autorités compétentes tout au long des étapes clés de la gestion d'un chantier, accompagné pour chacune d'elles des bases légales applicables et un lien direct vers leur site internet. Ce document constitue une référence utile tout au long du cycle de vie d'un chantier.

De l'élaboration de ce glossaire est née l'idée du Marathon du conducteur de travaux. Ce document figure sur le site de la SSE Genève, sur la page consacrée à cet événement.

La SSE envisage de proposer un prochain marathon sous forme de deux cas pratiques transversaux sur deux demi-journées, l'un consacré au bâtiment et l'autre au génie civil.



Relations avec les SIG

La présence des SIG lors du Marathon du Conducteur de Travaux a donné lieu à une plus proche collaboration avec cette entité. Ainsi, des représentants des SIG sont ponctuellement invités à participer aux séances de la Commission Technique, afin d'échanger sur des sujets d'intérêt commun. Ces rencontres permettent de favoriser le dialogue, de rechercher ensemble des solutions concrètes et de fluidifier les échanges et les processus.

Il convient de rappeler que la SSE Genève a souvent dû traiter avec les SIG, que ce soit par courrier ou par des rencontres, des sujets relatifs aux blocage des prix et garantie à première demande. La posture de la SSE Genève à ce sujet est simple, l'usage de l'ICP doit être de mise, bloquer les prix c'est demander aux entreprises de jouer un rôle qui n'est pas le leur mais celui des banques. S'agissant de la garantie à première demande, celle-ci n'a en principe pas sa place dans les contrat de construction et a pour effet de bloquer la trésorerie des entreprises de manière insupportable, ce qui n'est en définitive par l'intérêt du Maître d'ouvrage.

Calculaton

Cette thématique revêtant une importance capitale pour la santé financière et la pérennité de nos entreprises, une formation pratique a cette année encore été organisée, en deux parties, sous forme d'ateliers. Ceux-ci ont permis de faire le point sur les généralités concernant les soumissions dans le canton de Genève, et plus particulièrement sur la construction d'un prix, ainsi que d'une offre.

Commission Sécurité

Selon l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA, art. 6. al. 1), l'entrepreneur est responsable de la sécurité de ses collaborateurs : « *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail.* ». C'est dans cette optique qu'une commission Sécurité a été créée à la SSE Genève en 2024. Celle-ci est présidée par M. Franck Ramaci, chargé de Sécurité chez Induni & Cie SA.

Formation

Dans le domaine de la formation, plusieurs réflexions ont été menées au sein de la commission. Tout d'abord, une évaluation des critère du CFC maçon et CFC constructeur de voies de communication afin d'étudier si le cursus correspondait à la réalité des entreprises.

Par ailleurs des échanges concernant le développement de modules de formation destinés au personnel d'exploitation ont eu lieu en collaboration avec l'IFC. Il a été décidé qu'une formation consacrée à la signalisation des chantiers est prévue pour début 2025. D'autres formations devraient être organisées dans cette même dynamique afin de renforcer les compétences techniques et opérationnelles du personnel sur le terrain.

Formation continue et échanges d'expériences pour PERCO et chargés de sécurité (EDEX) 2024

Les entreprises de la construction (principalement classe SUVA 41A) sont tenues par la loi de faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail (art. 11a OPA, art. 7 al. 3 OLT 3, directive CFST 6508 ou « directive MSST »).

La solution de branche Sicuro du secteur principal de la construction, représentée par le Bureau romand pour la sécurité au travail de la SSE (BST), propose la formation PERCO qui permet de respecter l'obligation de former un PERCO. Les membres reçoivent une invitation aux formations PERCO, chaque session pouvant accueillir un maximum de 15 participants.



Depuis 2017, la formation s'étend sur deux jours de cours, non nécessairement consécutifs. La reconnaissance du titre « PERCO » est valable 12 ans, sous réserve qu'une formation continue sous la forme de séances « échanges d'expériences » (EDEX) ou jugée équivalente soit assurée.

La formation continue PERCO /EDEX poursuit plusieurs objectifs : elle permet d'approfondir ou de mettre à jour ses connaissances professionnelles et/ou d'acquérir de nouvelles compétences. La formation comprend une partie EDEX qui a pour objectif de promouvoir et développer les échanges d'informations et d'expériences entre les membres sur des sujets similaires relatifs à la STPS.

Ce cours est destiné au PERCO (Personne de contact pour la sécurité au travail) ayant suivi la formation de base PERCO de la branche sicuro.

Une séance EDEX réunissant 23 participants a eu lieu le 12 mars 2024 à la SSE Genève. Les thèmes suivants ont été traités :

1. Nouveautés juridiques, normes, règles, bonnes pratiques
2. Thèmes d'approfondissement :
 - Point 5 - Détermination des dangers et évaluation des risques
 - Point 9 - Protection de la santé
3. Échange d'expérience sur les thèmes d'approfondissement

Séances d'information à distance sur la sécurité au travail (Orqual)

Les visioconférences hebdomadaires « Sécurité sur les chantiers », organisées en partenariat avec la société Orqual SA, ont évolué depuis janvier 2024 vers un nouveau format. Désormais mensuelles et tenues en présentiel, ces séances ont lieu en fin de matinée et sont suivies d'un moment convivial autour d'un lunch informel. Ce cadre favorise les échanges entre professionnels et constitue une opportunité précieuse pour approfondir les liens entre membres et aborder de manière collective les thématiques clés liées à la sécurité sur les chantiers.

Les trois sujets traités en 2024 ont été les suivants :

- Coactivités interentreprises chantiers, le 25 janvier 2024
- Bases vie - exigences incendie, le 29 février 2024
- Echafaudages, le 28 mars 2024

Visites techniques et développement durable

2^e Visite du chantier du Campus Pictet de Rochemont

Le 25 avril 2024, la SSE Genève a organisé pour ses membres une deuxième visite du chantier du Campus Pictet de Rochemont qui compte parmi les projets emblématiques du plan d'aménagement urbanistique Praille-Acacias-Vernets (PAV) et se veut être une référence environnementale dans son concept de construction, sa consommation d'énergie et son accessibilité.

Menée avec le concours de HRS Real Estate SA, elle a été l'occasion de voir les progrès réalisés depuis la 1^{ère} visite d'avril 2023 et sera reconduite au printemps 2025.



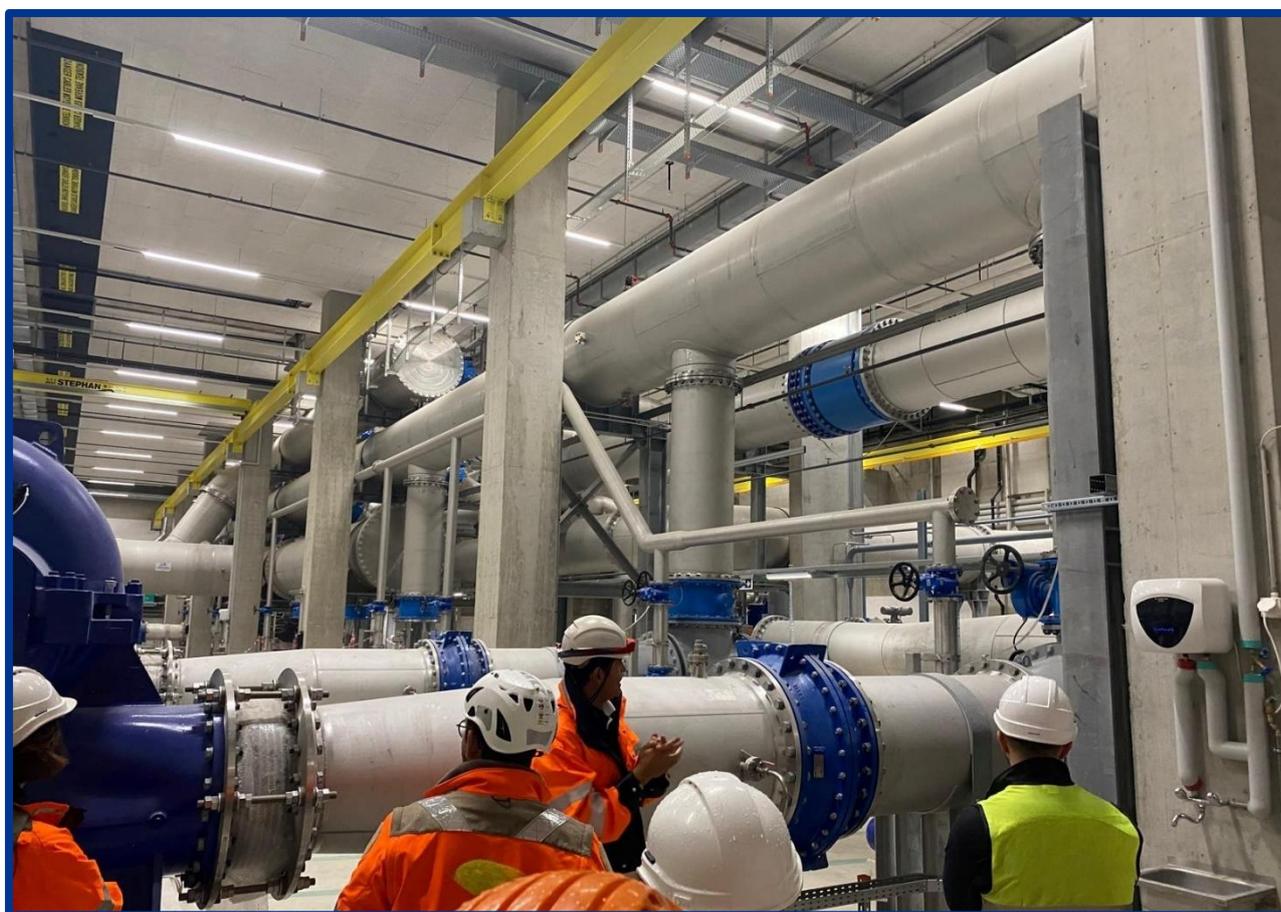
©Thierry Winkler

Visite de la STAP du Vengeron

Le 18 octobre 2024, la SSE Genève a organisé pour ses membres une visite de la Station de pompage du Vengeron, le cœur de GeniLac. Cette infrastructure aux dimensions XXL fonctionne avec l'eau du Léman pour refroidir et chauffer les bâtiments.

D'une profondeur de 18 mètres, soit l'équivalent de 5 étages, cette station de pompage est totalement intégrée à son environnement. Elle a la capacité d'accueillir 10 pompes, dont chacune peut puiser jusqu'à 1'000 litres/seconde. Cinq ans de travaux ont été nécessaires à sa construction pour un investissement de 111 millions de francs.

M. Brice Parquet, Responsable de Projet auprès des SIG, a mené cette visite passionnante qui a réuni 21 participants.



12.2. Commission Développement durable

Depuis plusieurs années, le développement durable est au cœur des préoccupations des entreprises actives dans le secteur principal de la construction à Genève et membres de la SSE Genève.

La Commission Développement durable traite de toutes les thématiques liées à la réduction de l'empreinte carbone de la construction sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments. Elle favorise l'échange d'informations et de bonnes pratiques en la matière, et assure également une veille scientifique sur les nouveaux outils et matériaux à disposition pour améliorer le bilan carbone des constructions. La Commission participe également activement, aux côtés des autorités et des autres acteurs concernés, à de nombreux groupes de travail traitant de la transition écologique pour tout ce qui concerne l'acte de bâtir.

Celle-ci est présidée par M. Christophe Marchand, Directeur de Soreval SA, et s'est réunie à quatre reprises en 2024.

Différentes thématiques ont été traitées cette année :

Nouvelle Certification Développement durable

En 2015, la SSE Genève créait la Charte Développement durable, laquelle bénéficiait dès son instauration de la reconnaissance par l'État de Genève. En devenant signataire de cette Charte, une entreprise s'engageait à respecter les principes des trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social.

L'association a cependant souhaité une refonte de celle-ci afin d'en faire une vraie certification plutôt qu'une simple autodéclaration.

Afin d'y parvenir, une démarche collaborative impliquant des groupes de travail incluant des représentants des adjudicateurs publics et privés, ainsi que des représentants des entreprises membres a été mise en place.

Fruit de cette collaboration fructueuse, la nouvelle Certification Développement durable de la SSE Genève a été présentée le 27 février 2024, en présence du Président du Conseil d'Etat, Antonio Hodgers.

Obtenu après la validation de la commission et suivi d'un processus d'audit effectué par dss+, celle-ci atteste que les entreprises qui l'ont obtenue ont mis en place les mesures et actions liées aux aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable dans leurs domaines de compétences, énumérées ci-dessous :

Méthode et moyens

- Nommer un responsable développement durable
- Mettre en place un plan d'action développement durable afin d'atteindre les objectifs fixés
- S'efforcer de mener une réflexion environnementale dans le choix de ses fournisseurs et sociale dans le choix de ses sous-traitants
- Communiquer en interne et avec leurs clients, fournisseurs et partenaires de manière claire et efficace, au sujet de leurs engagements, leurs actions et leurs avancées en matière de développement durable
- Participer aux échanges de bonnes pratiques au sein de la Commission Développement durable de la SSE Genève

Dimension environnementale

- Se tenir informés des évolutions des législations fédérales et cantonales en matière de protection de l'environnement et les mettre en œuvre
- Minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement en maîtrisant la production de déchets et en favorisant leur valorisation et leur recyclage
- Mettre en œuvre des actions de maîtrise de leur consommation d'eau et d'énergie
- Favoriser le remplacement et l'achat de véhicules moins polluants et promouvoir le déplacement de leur personnel en accord avec les principes d'une mobilité durable

Dimensions économique et sociale

- Demeurer au bénéfice de la Charte d'Éthique de la SSE Genève, laquelle atteste notamment que l'entreprise est à jour en matière de paiement des contributions et cotisations sociales
- Promouvoir le bien-être au travail
- S'engager dans la promotion de la formation et du perfectionnement professionnel

Entreprises ayant obtenu la Certification Développement durable SSE Genève 2024-2025

Bertoliti SA	Induni & Cie SA	Piasio-HTP SA
Colas SA – Tecvia SA	Jacquet SA	Prelco SA
F. Bernasconi & Cie SA	Maulini SA	Rampini & Cie SA
Grisoni Zaugg SA	Perrin Frères SA	Scrasa SA
Implenia Suisse SA	PG Construction Sàrl	Soreval SA

Outil Bilan carbone chantier et bâtiment (B2CB)

En 2014, La SSE Genève, les SIG et l'État de Genève ont développé un outil appelé outil Bilan carbone chantier et bâtiment (B2CB) permettant la quantification des émissions de GES qui permet aux professionnels de la construction de mesurer l'impact CO₂ d'un chantier et de hiérarchiser les postes d'émission afin de prioriser les actions à entreprendre pour préserver l'environnement.

Soucieuse de rendre cet outil aussi pertinent et utile que possible face à l'évolution des besoins du secteur, la SSE Genève et les partenaires ont engagé une réadaptation de cet outil dès 2024.

Nouvelle plateforme Bilan carbone chantier (BCC)

La réadaptation de l'outil Bilan Carbone Chantier et Bâtiment (B2CB) s'inscrit dans les objectifs du Plan climat cantonal 2030, porté par l'État de Genève. Dans ce cadre, les partenaires ont souhaité que l'outil soit repensé afin de mettre à disposition des professionnels de la construction une plateforme évolutive et adaptée aux enjeux actuels. L'objectif est de permettre la conception de différents parcours d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES), tels que le parcours Génie civil, le parcours Chantiers-bâtiment (révisé), ou encore des parcours spécifiques basés sur des référentiels comme la norme SIA 2032.

Cette nouvelle plateforme vise également à faciliter les mises à jour régulières et à offrir une orientation claire pour les utilisateurs, afin de renforcer l'efficacité de l'outil et de mieux accompagner les acteurs du secteur dans leur transition écologique. Le lancement de la nouvelle plateforme est prévu pour début 2025.

13. Conclusion

En 2024, les entreprises membres de la SSE Genève ont fait face à un environnement complexe, caractérisé par des tensions persistantes sur le foncier, une réglementation toujours plus exigeante, et l'accélération des impératifs liés à la transition énergétique. Malgré ces défis, elles ont su démontrer leur capacité d'adaptation, leur professionnalisme et leur engagement à répondre aux besoins du canton en matière de construction, de rénovation et d'aménagement durable.

Portées par un savoir-faire reconnu et une volonté constante d'innover, nos entreprises jouent un rôle déterminant dans la transformation du territoire genevois. Elles œuvrent quotidiennement à maintenir un haut niveau de qualité tout en intégrant les exigences environnementales et sociales croissantes. Néanmoins, la réussite de leur mission dépend également de conditions-cadres adéquates : des marchés accessibles, des délais réalistes, une reconnaissance de la valeur du travail accompli, et un soutien clair de la part des maîtres d'ouvrages publics et privés aux entreprises locales.

La SSE Genève continue de s'investir avec détermination pour défendre les intérêts de ses membres, promouvoir des conditions équitables et contribuer à renforcer l'attractivité des métiers de la construction. Assurer la relève professionnelle, valoriser les savoir-faire et encourager l'innovation demeurent des priorités stratégiques.

En rassemblant les forces du secteur, en facilitant le dialogue avec les institutions et en portant une voix claire et engagée, la SSE Genève réaffirme son rôle fédérateur. Avec ses membres, elle entend continuer à construire un avenir solide, durable et ambitieux pour Genève.

14. Remerciements

Des remerciements chaleureux méritent d'être adressés :

Aux collaborateurs de la SSE Genève,

Aux membres du Comité,

À tous les membres et participants aux travaux des commissions,

Aux membres et membres invités de la SSE Genève,

À l'Institut de Formation de la Construction (IFC),

À tous nos partenaires : SSE centrale, Région Romandie, CCB, FMB, FAI, État de Genève, communes, organismes publics, et autres.

Pour le Comité :



Eric Biesel
Directeur



Frédéric Gros
Président

Genève, le 4 juin 2025

